



## **COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 04 juin 2024**

**L'An deux mil vingt-quatre le quatre juin à vingt heures trente**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame EYRAUD Catherine, Maire

**Membres présents** : DOITRAND Raphaël, DURAND Josiane, AGOSTINI Bernadette, HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BARROU Stéphane, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie

**Absent** : M OULION Emmanuel a donné procuration à Mme EYRAUD Catherine, M BRUN Bernard a donné procuration à DOITRAND Raphaël.

**Secrétaire de séance** : Mme DURAND Josiane

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

### **2024-31 CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SIVAP POUR LE CHEMIN DE GRANGENEUVE ET RUE MARCUS CLAUDIUS**

Mme le Maire, rappelle que la commune a sollicité le SIVAP afin que les travaux d'eaux usées et d'eaux de pluviales, chemin de Grangeneuve et rue Marcus Claudius, soient réalisés par le Syndicat. Ces travaux seront réalisés en coordination avec les remplacements des réseaux d'eau potable prévus par le Syndicat du SIVAP.

Le SIVAP sera coordonnateur.

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin que le SIVAP assure les études préalables pour la réalisation de ces travaux conjoints.

Un avenant sera présenté ultérieurement lorsque la consultation des entreprises aura été élaborée et approuvée, permettant ainsi de répartition des coûts

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Mme Eyraud à signer la convention financière du SIVAP

### **2024-32 ECOLE : ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE**

Afin de préparer la rentrée scolaire, l'Education nationale nous demande de nous prononcer sur l'organisation du temps scolaire et notamment si l'on souhaite prolonger les horaires en vigueur pour 3 ans à savoir :

Lundi	8h30-12h00	14h00-16h30
Mardi	8h30-12h00	14h00-16h30
Jeudi	8h30-12h00	14h00-16h30
Vendredi	8h30-12h00	14h00-16h30

Le Syndicat du RPI, a délibéré en disant que les horaires sont reconduits tels qu'ils le sont.

Mme Eyraud propose donc de suivre la décision du RPI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DIT** que les horaires sont reconduits tels qu'ils le sont
- **AUTORISE** Mme le Maire à compléter le document en ligne
- **CHARGE** le président de la bonne exécution de la présente décision

#### QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections Européennes ont lieu le 09/06.
- Le SIEL viendra changer l'éclairage public à partir du 10/06.
- Les travaux de voirie route du Châtelard se feront le 12 et 13 juin
- La C.C.F.E reprend la compétence assainissement au 01/01/2026. L'intercommunalité nous a interrogés afin de savoir si on voulait que le personnel reste communal ou s'il passe pour tout ou partie de leur poste dans l'intercommunalité. La commune souhaite que l'ensemble des tâches soient confiées au personnel intercommunal afin de décharger le personnel communal.
- Mme le Maire informe que M Oulion et M Sauzet se rendront en préfecture avec le cabinet Territoires AMO afin d'échanger sur le projet d'aménagement du centre bourg. Après cette réunion, un retour sera fait à la commission puis à l'ensemble du conseil.
- Mme Eyraud informe que dans le cadre de la fongibilité des crédits, des virements de crédit ont été réalisés

**Etape budgétaire :** Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra <sup>a</sup>	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1328/13	Autres subventions d'équip. non tr	Invest.	R				11 193,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €
28041582/040	Autres grpts - Bâtiments et installa	Invest.	R				22 970,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
60621/011	Combustibles	Fonc.	D				6 978,20 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €
6811/042	Dot. amort. immos incorporelles	Fonc.	D				24 649,28 €	1 500,00 €	1 500,00 €

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40**  
**Prochaine réunion le 26/06/2024**

	<b>Signature</b>
Catherine EYRAUD, Maire	
DURAND Josiane, secrétaire de séance	